

Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds
Séance du lundi 30 juin 2014

Interpellation urgente Annonce de 85 licenciements chez NagralD: Questions au Conseil communal

Le mois dernier, le groupe Kudelski a annoncé la vente de son site de production de cartes à puce du Crêt-du-Loche, NagralD. Cette dernière a ensuite révélé son intention de supprimer des postes, dont le nombre est aujourd'hui arrêté à 85 personnes, sur les 135 que compte l'entreprise. Autrement dit, un nombre important de personnes, pour lesquelles nous nous faisons du souci.

Dès lors, le groupe socialiste demande au Conseil communal:

- s'il est au courant du plan social ?
- s'il est vrai que le plan social est mauvais, conformément aux rumeurs qui courent ?
- s'il est vrai que les syndicats n'ont pas été invités à la table des négociations ?
- et finalement, ce qu'il compte faire pour protéger les intérêts des travailleurs ?

Oguzhan Can, Daniel Musy, Monique Gagnebin, Katia Babey, Celia Clerc

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Connu anciennement sous le nom de Thermoplex et né à La Chaux-de-Fonds en 1976, l'entreprise NagralD était en main du groupe Kudelski depuis 2001, jusqu'à l'annonce de sa vente le 2 mai dernier à un groupe d'investisseurs, qui n'est autre que sa propre direction.

Trois jours après, la société, située au Crêt-du-Loche, déclarait à la presse son intention de se séparer de 90 collaborateurs.

Puis à la fin du mois de mai, elle confirmait qu'elle allait finalement supprimer 85 postes sur les 135 que compte l'entreprise.

Un nombre conséquent, face auquel le groupe socialiste s'interroge et souhaite obtenir de plus amples informations de la part du Conseil communal.

Plus précisément, nous aimerions savoir si le Conseil communal a eu connaissance du plan social. Car, en effet, des rumeurs laissent présager qu'il serait mauvais et que, d'autant plus, les syndicats n'auraient pas été conviés à la table des négociations. Est-ce vrai?

Bien évidemment, nous nous demandons également ce que compte faire concrètement le Conseil communal pour protéger les intérêts des employés.

Je vous remercie de votre attention.

Oğuzhan Can